RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 février à dix-neuf heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 28 janvier 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :
M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Aurélie TROUBAT, M. Laurent SAUERBACH, Mme Marie-Thérèse VIDAL, M. Clément CAILLAUD, M. Pascal LAHURE, Mme Arielle MERRINA, Mme Bernadette MOULAY (du point n°1 au point n°7 inclus et du point n°9 au point n°17 inclus), M. Marc CELDRAN, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, M. Jean-Bernard BIGA, Mme Françoise RUBIO, Mme Christine BOULAY-DEILHES, Mme Bich Thuy NIHOUS, M. Rachid ZAHZOUH, Mme Nathalie RAMEL, Mme Virginie WURRY, M. Olivier FASSI, M. Bülent DEGERLI, M. Jean-Gaël BERNARD, M. Grégory ABIDI, M. Etienne GILBERT, Mme Elisabeth BARBOSA, M. Bruno TRENTIN, M. Paul da SILVA (du point n°1 au point n°7 inclus), Mme Lydie ZENERE-LIMA, Mme Patricia JOLLANT, M. Sami ADILI (du point n°3 au point n°17 inclus), M. Aurélien PEROUMAL

Absent(s) excusé(s) : Mme Bernadette MOULAY (point n°8), M. Sami ADILI (du point n°1 au point n°2 inclus), M. Paul da SILVA (du point n°8 au point n°17 inclus)

Pouvoirs :

Mme Vanessa CAPELO	donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN
M. Maxime CHARLET	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
M. Stéphane GUINAULT	donne pouvoir à M. Pascal LAHURE
M. Tomborom SAMAKE	donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD
Mme Lise RENNO	donne pouvoir à Mme Lydie ZENERE-LIMA
M. Sami ADILI	donne pouvoir à M. Paul DA SILVA (du point n°1 au point n°2 inclus)
M. Paul DA SILVA	donne pouvoir à M. Sami ADILI (du point n°8 au point n°17 inclus)

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard BIGA

Appel et constat de l'acquisition du quorum
Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance
M. Jean-Bernard BIGA, suivant dans l'ordre du tableau, succède à Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2021-262 à L2021-315 prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°92 du 30 septembre 2021.

1	**Élection d'un(e) Conseiller(ère) territorial(e) à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Unanimité pour le vote à main levée
Majorité : 33 voix pour la liste 1, 2 voix pour la liste 2 (M PEROUMAL, Mme JOLLANT),
4 abstentions : Mme RENNO, M. DA SILVA, Mme ZENERE-LIMA, M. ADILI

- **PROCEDE** à l'élection du Conseiller territorial selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- **DECLARE** que la liste 1 a obtenu 33 voix, la liste 2 a obtenu 2 voix.
- **PROCLAME** élue conseillère territoriale de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, à l'issue des opérations de vote :

 - Mme Vanessa CAPELO.

2	**Exonération des pénalités pour les activités péri et extrascolaires communales organisées en janvier 2022**

Unanimité

- **DÉCIDE** d'appliquer l'exonération du paiement de toute forme de pénalité pour non inscription ou annulation sur les activités municipales péri et extrascolaires sans hébergement.
- **PRÉCISE** que l'exonération est applicable pour la période du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2022.

3	**Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation des achats des Espaces Numériques de Travail (ENT)**

Unanimité

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention constitutive permettant l'adhésion de deux nouvelles communes et la modification de l'article 10 relatif aux conditions d'adhésion.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation des achats des Espaces Numériques de Travail (ENT) et à prendre toute décision ultérieure à son exécution ainsi que toute décision nécessaire à l'exécution de la délibération.

4	**Présentation du rapport d'activité 2020 de la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (SEER) Grigny - Viry-Chatillon**

Prend acte

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2020 de la Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (SEER) Grigny – Viry-Chatillon.

5	**Prise en charge des frais d'obsèques de deux indigents**

Unanimité

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'obsèques de deux personnes sans famille connue, l'une décédée le 28 mars 2021 et l'autre décédée le 11 mai 2021, sur le territoire de la commune de Viry-Chatillon.
- **DECIDE** de verser à la société Pompes funèbres PFG, sise 45 rue Albert Rémy à 91130 Ris-Orangis, la somme de 2 512,08 € T.T.C., correspondant aux frais d'inhumation de ces personnes.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

6	**Remise gracieuse d'une dette d'un administré pour la restauration scolaire et les activités périscolaires**

Unanimité

- **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse de la dette de l'administré pour un montant de 289,31 €.

- **PRECISE** que la remise gracieuse accordée correspond au montant de la dette auprès du trésor public pour les mois de mai et juin 2021 d'un montant de 191,42 € ainsi que pour le mois d'octobre 2021 d'un montant de 97,89 €.
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature M57.

7	**Octroi, par la Commune, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de créanciers de l'Agence France Locale (AFL)**

Unanimité

- **DECIDE** que la garantie de la commune de Viry-Chatillon est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
 - Le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Viry-Chatillon est autorisée à souscrire pendant l'année 2022, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale,
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Viry-Chatillon pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours,
 - la garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
 - si la garantie est appelée, la commune de Viry-Chatillon s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
 - le nombre de garanties octroyées par le Maire ou son représentant au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence et le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, pendant l'année 2022, à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de Viry-Chatillon dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

8	**Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget Principal Ville 2022**

Majorité (32 voix pour : majorité municipale, 4 voix contre : M. DA SILVA, M. ADILI, Mme RENNO, Mme ZENERE-LIMA, 2 abstentions : Mme JOLLANT, M. PEROUMAL)

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires présenté contribuant à la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, préalable à l'adoption du Budget Principal Ville.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du budget principal sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Ville ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail pour l'exercice 2022, s'est déroulé au cours de la séance conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales pour l'exercice 2022.
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2022 du Budget Principal Ville.

9	**Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent de la police municipale de la Commune**

Unanimité

- **DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à cet agent de la police municipale de la Commune.
- **DECIDE** de prendre en charge les frais inhérents à cette protection, notamment les frais d'avocat et de déplacements, durant toute la durée des instances.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer toute convention avec l'avocat désigné par la partie concernée.

10	**Approbation du contrat de relance de logements entre l'État, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes volontaires**

Unanimité

- **DÉCIDE** d'approuver les termes du contrat de relance du logement entre l'État, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les communes volontaires du Territoire.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la délibération et à prendre toute décision ultérieure relative à l'exécution du contrat.
- **PRÉCISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature M57.

11	**Tarifs de location des salles municipales - Direction de la Vie Culturelle et Citoyenne**

Unanimité des suffrages exprimés (35 voix pour : majorité municipale + Mme JOLLANT et M. PEROUMAL, 4 abstentions : M. DA SILVA, Mme ZENERE-LIMA, M. ADILI, Mme RENNO)

- **DÉCIDE** d'actualiser les catégories d'utilisateurs et les tarifs comme suit à compter du 5 février 2022 :

LIEU	PÉRIODE DE LOCATION	UNITÉ	TARIFS CASTELVIROIS	TARIFS NON CASTELVIROIS
LA FERME	SEMAINE	1 jour	200 €	400 €
	WEEK-END*	1 jour	300 €	600 €
LE FEU DE CAMP	SEMAINE	1 jour	100 €	300 €
	WEEK-END*	1 jour	155 €	530 €
LA MDA : SALLE POLYVALENTE SALLE DE COURS SALLE VITEZ	SEMAINE	1 jour	gratuit	130 €
	WEEK-END*	1 jour	gratuit	250 €
LE THÉÂTRE DE L'ENVOL	SEMAINE	1 jour	250 €	500 €
	WEEK-END*	1 jour	500 €	1 000 €
L'AUDITORIUM	SEMAINE	1 jour	100 €	200 €
	WEEK-END*	1 jour	150 €	400 €
LA GRANDE GALERIE	SEMAINE	1 jour	100 €	200 €
	WEEK-END*	1 jour	150 €	400 €
L'EMBARCADÈRE	SEMAINE	1 jour	100 €	200 €
	WEEK-END*	1 jour	150 €	400 €

* Le tarif week-end est appliqué pour une location le vendredi (à partir de midi), le samedi, ou le dimanche

Caution

Chèques de caution à verser	Unité	Tarifs uniques
Théâtre de l'Envol	forfait	1 000 €
Autres salles	forfait	200 €

Suppléments

Suppléments applicables	Unité	Tarifs uniques
Supplément pour jour férié et 24 et 31 Décembre	1 jour	181 €
Mise à disposition de matériel :		
matériel de sonorisation et éclairage scénique	forfait	181 €
matériel de projection	forfait	124 €
prêt de matériel autre	forfait	107 €
Nettoyage	forfait	107 €

Pénalités

Pénalités applicables	Unité	Tarifs uniques
Heure de dépassement (tarif/heure au-delà de minuit)	1 heure	181 €
Détérioration, mauvais usage :		
chaise	1 pièce	76 €
table	1 pièce	200 €
enceinte	1 pièce	Selon prix (valeur de remplacement à neuf) du matériel endommagé
projecteur	1 pièce	
matériel de sonorisation	1 pièce	
miroir	1 pièce	
autres matériels	1 pièce	
Nettoyage	forfait	107 €
Utilisation de la salle non-conforme à l'objet de la demande de mise à disposition	forfait	Montant du tarif de la salle louée

- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature M57.

12	**Remboursement à l'association « Etoile Gymnique de Morsang/Viry » des frais de remplacement de la batterie du minibus immatriculé AQ-458-YF mis à disposition par la Commune**

Unanimité

- **APPROUVE** le remboursement des frais exposés par l'association Etoile Gymnique de Morsang Viry pour la réparation du véhicule immatriculé AQ-458-YF pour un montant de 130,67 € TTC (cent-trente-euros et soixante-sept-centimes).
- **DÉCIDE** que le remboursement sera effectué sur le compte bancaire de l'association « Etoile Gymnique Morsang Viry ».

- **PRÉCISE** que la dépense sera inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

13	**Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'organisation de permanences psychologiques pour le soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, à conclure entre l'Etablissement Femmes Solidarité 91 géré par l'Association Communauté Jeunesse et la commune de Viry-Chatillon**

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Commune et l'Association Communauté Jeunesse qui gère l'Établissement Femmes Solidarité 91, annexée à la délibération.
- **DÉCIDE** d'accorder une subvention à l'Association Communauté jeunesse qui gère l'Établissement Femmes Solidarités 91.
- **FIXE** le montant de la subvention à 750 euros pour une permanence mensuelle sur 10 mois.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et toute décision ultérieure relative à son exécution ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

14	**Signature de la convention tripartite de partenariat Ville-Vie-Vacances 2022, entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique, l'Association Loisirs Jeunes Police Essonne et la commune de Viry-Chatillon**

Unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite de partenariat entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique, l'association Loisirs Jeunes Police Essonne et la commune de Viry-Chatillon relative à l'organisation d'activités socio-éducatives et sportives, annexée à la délibération.
- **DÉCIDE** d'accorder une subvention à l'Association Loisirs Jeunes Police Essonne.
- **FIXE** le montant de la subvention à 1 820 euros.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention relative à ce partenariat et toute décision ultérieure afférente à son exécution ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la délibération.
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

15	**Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget annexe - Cinéma Le Calypso**

Unanimité

- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté contribuant à la tenue du débat budgétaire pour 2022, préalable à l'adoption du Budget Annexe 2022 – Cinéma Le Calypso.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso s'est déroulé au cours de la séance conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales pour l'exercice 2022.
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2022 du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso.

16	**Approbation et autorisation de signature de la charte d'engagements réciproques concernant l'offre Navigo Culture**

Unanimité

- **APPROUVE** le projet de charte d'engagements réciproques pour le déploiement d'une nouvelle offre « Navigo Culture ».
- **PRÉCISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an reconductible deux fois.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la charte et toute décision ultérieure afférente à son exécution ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

17	**Création d'un tarif Passe Navigo Culture – Direction de la Vie Culturelle et Citoyenne**

Unanimité

- **APPROUVE** la création d'un tarif Passe Navigo Culture sur les grilles tarifaires du cinéma Le Calypso et des manifestations culturelles de la Ville annexées à la délibération.
- **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

La séance a été levée à 21h47
Fait à Viry-Chatillon, le 9 FEVRIER 2022

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN

AFFICHAGE
DÉCISIONS DU MAIRE L2122-22

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 FEVRIER 2022

N°	DATE	OBJET
L2021-262	15/11/21	TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES BESOINS DU COMMERCE LOCAL
L2021-263	15/11/21	TARIFS RELATIFS A L'INSTALLATION DES CIRQUES, FÊTES FORAINES ET DES TAXIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
L2021-264	15/11/21	ADHÉSION À LA PLATEFORME DESTINÉE À LA RÉSERVATION DE PLACES EN ACCUEIL OCCASIONNEL, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA SOCIÉTÉ CRÈCHE À LA DEMANDE
L2021-265	15/11/21	MARCHE N°03921 RELATIF à LA MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE VIRTUALISATION
L2021-266	15/11/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULE FW 923 ZM A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION « ETOILE GYMNIQUE DE MORSANG VIRY »
L2021-267	15/11/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULE AQ 458 YF A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION « ETOILE GYMNIQUE DE MORSANG VIRY »
L2021-268	15/11/21	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU THÉÂTRE DE L'ENVOL, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION A VOCE GIUSTA
L2021-269	18/11/21	TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RELATIFS AUX DROITS DE PLACE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE DE VIRY-CHATILLON, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
L2021-270	18/11/21	CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE DE 2 000 000 €, CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE-DE France
L2021-271	18/11/21	CONVENTION DE CESSION PAR L'ETAT D'ARMEMENT POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE VIRY-CHATILLON
L2021-272	23/11/21	MARCHE N°04021 SUITE A LA CONSULTATION STB2721 RELATIVE A LA MAINTENANCE PREVENTIVE, CURATIVE ET AU RENOUVELLEMENT DES STATIONS DE POMPAGE DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON
L2021-273	23/11/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (SALLE PHILIPPE SELLA), ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION « BONHEUR DE LA DANSE A DEUX »
L2021-274	23/11/21	CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « L'AVENTURE DE NOEL », À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA COMPAGNIE « SAS LOL PRODUCTIONS »

N°	DATE	OBJET
L2021-275	24/11/21	MARCHE N°04121 SUITE A LA CONSULTATION STB1721 RELATIVE A L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATIONS (FIXES ET MOBILES) DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR ET DES RIDEAUX D'AIR CHAUD DE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON
L2021-276	29/11/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'AUDITORIUM A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION LES GAUFRES
L2021-277	29/11/21	CONVENTION DE PARTENARIAT D'ANIMATION ENTRE LA COMMUNE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION LES RE ACTEURS A L'OCCASION DU TELETHON 2021
L2021-278	1/12/21	AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°170118 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT 1 « RESEAUX », PASSE AVEC LA SOCIETE SUEZ RV OSIS IDF
L2021-279	1/12/21	MARCHÉ N°04221 (LOT N°1) DE LA CONSULTATION CAB2921 RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEUR POUR DIVERSES RÉCEPTIONS
L2021-280	1/12/21	MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE
L2021-281	1/12/21	CONTRAT DE SAV POUR LA MACHINE À CAFÉ GEMINI 200, INSTALLÉE DANS LE BAR DU THÉÂTRE DE L'ENVOL, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA SOCIÉTÉ NESPRESSO PROFESSIONNEL
L2021-282	6/12/21	ACCEPTANT L'INDEMNITÉ AU TITRE DE LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE SUITE AU SINISTRE DU 9 SEPTEMBRE 2021 PORTANT SUR UN BRIS DE GLACE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ALBERT CAMUS A VIRY-CHATILLON
L2021-283	8/12/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE ESCLANGON (UNSS)
L2021-284	8/12/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOCAUX, A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION DU COLLEGE LES SABLONS (UNSS)
L2021-285	8/12/21	INEXISTANTE
L2021-286	8/12/21	MARCHE N°04521 RELATIF AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL ATAL, ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET LA SOCIETE BERGER-LEVRAULT
L2021-287	8/12/21	INEXISTANTE
L2021-288	8/12/21	TARIFS RELATIFS À LA GESTION FUNÉRAIRE, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
L2021-289	14/12/21	TARIFS DES ACTIVITES PHYSIQUES DES AINES (GAPAGE), A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
L2021-290	14/12/21	MARCHE N°04421 SUITE A LA CONSULTATION COM2321 RELATIVE A L'IMPRESSION DES DOCUMENTS DE LA COMMUNE
L2021-291	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°3769 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE BERTSCH
L2021-292	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°1158 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE CALMEL

N°	DATE	OBJET
L2021-293	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°1573 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE CELDRAN
L2021-294	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°3962 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE DEGROOTE
L2021-295	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°1917 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE DUVAL
L2021-296	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°102 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE FERNANDES
L2021-297	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°2535 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE GOLLINO
L2021-298	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°3117 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE KOEPPEL
L2021-299	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°2767 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE LEMINA
L2021-300	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°2538 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE LENOIR
L2021-301	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°1669 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE LEVERD
L2021-302	14/12/21	RENOUVELLEMENT DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°46 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE MARGOT
L2021-303	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE INDIVIDUELLE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°2757 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE MACKENZIE MENDES TAVARES
L2021-304	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°3272 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE MEUNIER
L2021-305	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA CASE N°G122 DU COLUMBARIUM SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE PHENGSAY
L2021-306	14/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°3770 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE PRADINES
L2021-307	15/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°2792 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE ROQUE
L2021-308	15/12/21	RENOUVELLEMENT ANTICIPÉ DU TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA PARCELLE N°1144 SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE ROUSSEAUX

N°	DATE	OBJET
L2021-309	15/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE TRENTE ANS (30 ANS) RELATIVE À LA CASE N°G114 DU COLUMBARIUM SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE SAULNIER
L2021-310	15/12/21	ACHAT D'UN TITRE DE CONCESSION FUNÉRAIRE FAMILIALE POUR UNE DURÉE DE QUINZE ANS (15 ANS) RELATIVE À LA CASE N°G118 DU COLUMBARIUM SITUÉE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL, AU PROFIT DE LA FAMILLE TANCHOT
L2021-311	15/12/21	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PAVILLON SIS 8 IMPASSE FRANCOEUR, PROPRIETE DE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON, A LA FAMILLE RABIER
L2021-312	15/12/21	MARCHÉS (LOTS) SUITE A LA CONSULTATION STB3021 RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX
L2021-313	21/12/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULÉ AQ-458-YF A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION CURLING CLUB DE VIRY-CHATILLON
L2021-314	21/12/21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE IMMATRICULÉ FW-923-ZM A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON ET L'ASSOCIATION CURLING CLUB DE VIRY-CHATILLON
L2021-315	21/12/21	MARCHÉ N°04721 SUITE À LA CONSULTATION DVCC3321 RELATIVE AU MARCHÉ DE SERVICE D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE, AYANT POUR PRESTATION SUPPORT, DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU MARCHÉ COUVERT DE VIRY-CHATILLON